



Stadt Chur

Deutsch für die Schule

Apprendre l'allemand l'année qui précède l'entrée au jardin d'enfants

Informations pour les parents

Janvier 2018



Unterstützt durch die Integrationsförderung des Kantons
Graubünden und den Integrationskredit des Bundes (SEM)

Lorsqu'un enfant entre au jardin d'enfants (Kindergarten) à quatre ans, il doit être capable de se faire comprendre en allemand. Pour ceux dont la maîtrise de l'allemand n'est pas suffisante, la ville dispose d'un programme d'apprentissage de la langue. L'année qui précède l'entrée au jardin d'enfants, les enfants sont pris en charge deux demi-journées par semaine dans un établissement germanophone avec des enfants qui parlent allemand. Les parents participent à un programme de formation qui leur est réservé et soutiennent activement leur enfant pendant cette année d'apprentissage. Les implications pour les enfants, les obligations des parents et le coût du programme vous sont expliqués dans cet aperçu global.

Pourquoi apprendre l'allemand l'année qui précède l'entrée au jardin d'enfants ?

La maîtrise de l'allemand est essentielle pour la réussite scolaire. Les enfants qui ne parlent pas ou presque pas allemand démarrent leur cursus avec de moins bonnes chances que leurs camarades germanophones. Il leur faut plusieurs années avant de maîtriser la langue locale. Souvent, les notes s'en ressentent. Il est donc important qu'ils apprennent l'allemand avant d'entrer au jardin d'enfants.

La ville de Chur a constaté que plus de 20% des enfants ne maîtrisent pas suffisamment l'allemand au moment de leur entrée au jardin d'enfants. La loi scolaire de Chur (art. 39) a été aménagée pour les soutenir spécifiquement et rend obligatoire la participation des parents et de leurs enfants. Le conseil municipal de Chur a initié le programme «Deutsch für die Schule» lors de sa réunion du 8 mai 2014.

Comment les enfants en bas âge apprennent-ils l'allemand ?

Les enfants en bas âge apprennent les langues à travers leurs interactions avec des personnes référentes dans des situations de la vie de tous les jours et avec ceux du même âge. Le personnel qualifié des groupes de jeu (Spielgruppen), crèches (Kinderkrippen) ou familles d'accueil de jour (Tagesfamilien) a souvent été spécialement formé pour favoriser l'apprentissage de la langue de manière ludique et ciblée.

La participation au programme ne permet pas que l'apprentissage de l'allemand. Dans les établissements concernés, les enfants jouent ensemble, s'intègrent à un groupe, développent leur personnalité et deviennent autonomes. Nous tenons à ce que les enfants bénéficient d'un accompagnement complet.

Comment savoir si mon enfant maîtrise suffisamment l'allemand ?

Des spécialistes de l'université de Bâle ont créé un formulaire à partir de critères scientifiques. Il permet aux parents d'évaluer précisément les connaissances en allemand de leurs enfants même s'ils ne parlent pas allemand eux-mêmes et sera envoyé en janvier par courrier postal à tous les parents dont les enfants entreront au jardin d'enfants dans un an et demi.

Tous les parents résidant à Chur qui ont des enfants nés en 2014 ont l'obligation de remplir le formulaire avec honnêteté et de le renvoyer avant le 05/02/2018.

Les réponses seront traitées par l'université de Bâle. Les services sociaux de Chur informeront les parents des résultats et de la suite à y donner en mars par écrit. Ceux pour qui les résultats révèlent que la maîtrise de l'allemand est insuffisante en vue de l'entrée au jardin d'enfants seront invités à participer au programme «Deutsch für die Schule».

Une invitation : et maintenant ?

Les parents dont l'enfant aura été invité à participer au programme d'apprentissage de l'allemand devront trouver une place dans un établissement d'accueil approprié. La plupart des parents envoient leur enfant dans un groupe de jeu (Spielgruppe). Il est aussi possible de les envoyer en crèche (Kinderkrippen) ou en famille d'accueil de jour (Tagesfamilien). La direction du programme «Deutsch für die Schule» aide les parents à trouver une place.

Lorsqu'ils en ont trouvé une, les parents se procurent une preuve d'inscription auprès de la direction de l'établissement et l'envoient à la direction du programme.

À quelle fréquence mon enfant doit-il participer ?

Le programme oblige les enfants à l'apprentissage de l'allemand deux demi-journées par semaine l'année qui précède l'entrée au jardin d'enfants. Une demi-journée en groupe de jeu comprend au moins trois heures. Il est obligatoire de s'y rendre régulièrement. Les vacances sont les vacances scolaires de la ville de Chur. Les parents consentent à ce que l'établissement d'accueil informe la direction du programme si leur enfant ne vient pas régulièrement ou que les frais d'inscriptions n'ont pas été réglés.

Combien cela coûte-t-il ?

Lorsqu'un enfant se rend dans le cadre du programme deux demi-journées par semaine dans un groupe de jeu (Spielgruppe), en crèche (Kinderkrippe) ou en famille d'accueil de jour (Tagesfamilie), la ville de Chur participe aux frais sous la forme de réductions tarifaires. Leur montant dépend du revenu imposable et du patrimoine des parents : elles atteignent 20 à 80% du tarif concerné.

Pour pouvoir bénéficier de ces réductions, l'établissement d'accueil doit avoir signé une convention avec les services sociaux de la ville. Toute heure ou demi-journée en sus du programme est à la charge des parents eux-mêmes.

Qu'est-ce que la formation pour les parents ?

Ceux dont les enfants participent au programme «Deutsch für die Schule» ont l'obligation de participer à huit formations qui leur sont réservées durant l'année scolaire 2018/2019. Elles les aident à soutenir leurs enfants durant leur apprentissage de la langue et les informe sur le système scolaire et d'autres thèmes utiles. Ces formations sont organisées de sorte à ce que même les parents qui travaillent et ceux qui ne parlent pas allemand puissent participer. Elles sont gratuites.

Direction du programme «Deutsch für die Schule» :

Bettina Joos Lopez
Kornplatz 12, 7000 Chur
Téléphone 081 254 46 24
E-mail deutschfuerdieschule@chur.ch

Adresse postale :

Deutsch für die Schule, Kornplatz 12, Postfach 810, 7001 Chur

www.integration-chur.ch